

QU'EST-CE QUE LE PROJET DE CONSTRUCTION

« CLOS VILLAGE » DE PROMOGIM ?

Initié en 2010, ce projet dont le permis de construire a été signé le 13 avril 2010, consiste en la réalisation de 115 logements qui se répartissent comme suit : 5 T1 / 45 T2 / 48 T3 / 15 T4 / 2 T5. Parmi ces logements on trouve **28 logements sociaux (*)** qui serviront au relogement du Mas du Taureau mais qui ne sont pas obligatoires, puisque la Ville de Vaulx-en-Velin, avec ces 60% de logements sociaux (plus fort taux du Rhône), satisfait plus que très largement aux obligations nationales.

Ce projet a dès le début été « attaqué » par les riverains qui, mi 2010, ont transmis à M le Maire un courrier de recours gracieux contre ce permis. Ignorée par la ville qui n'a même pas répondu, cette action a laissé place à une demande en annulation auprès du Tribunal Administratif fin 2010. Les principaux griefs des riverains étaient :

- Un manque flagrant de places de parking sur le projet :
 - 98 places de parking sont créées pour les habitants alors qu'il y aura 115 logements ; ce sont donc 0,85 places par logement qui sont prévues alors que la moyenne nationale de 1,3 place imposerait en réalité 150 places !
 - 23 places de parkings sont prévues pour les visiteurs.... Elles ne seront jamais libres évidemment...
- Quelles seront les conséquences ?
 - ⇒ Des incivilités entre résidents, puisque les habitants des logements sociaux n'auront que 16 places pour 28 logements, et même pour les propriétaires qui n'auront, eux, à peine qu'une place de stationnement par logement....
 - ⇒ Des incivilités à l'extérieur là où le stationnement est problématique (trottoirs déjà « blindés » de voitures) et où les actes d'incivilités (pneus crevés, rayures, rétroviseurs cassés) se multiplient....
- Une hauteur des bâtiments du côté du « Clos du Village » trop élevée créant de vrais nuisances et une perte de valeur de leurs habitations pour les actuels propriétaires des « petites maisons »,
- Une emprise au sol trop importante et donc moins d'espaces communs (espaces verts et espaces de jeux) que la loi ne l'autorise,
- Un projet paysager peu compatible avec l'actuel terrain et les caractéristiques du Village,
- Des locaux deux-roues mal situés car disposés au sous-sol, donc peu utilisables,
- Un accès routier dangereux par la rue de la République. Ce sont des poids lourds, des bus, de nombreuses voitures et tous les enfants des cités Cachin et Barges qui passent là chaque matin et à qui le manque de visibilité flagrant pour les futurs habitants sortant de chez eux, va faire courir chaque jour un risque énorme.

Pas assez de parking, pas assez d'espaces verts, trop de densité, un projet de ville et non de village, un danger pour les entrées – sorties, et toujours plus de logements sociaux : voilà ce que les riverains contestent !

Ce projet de logement collectif va donc détruire, comme tous les autres projets de ce type déjà réalisés sur le village, la raison pour laquelle les futurs propriétaires veulent s'installer là : le Village devient peu à peu une ville....

** : Vaulx-en-Velin qui a 60% de logements sociaux est aussi classée 3° ville la plus pauvre de France ; elle est aussi une des plus endettée, et bénéficie à ce titre de subventions et dons de l'Etat et d'autres collectivités locales (75% de son budget de 91.000.000 €).*